



*Extrait du procès-verbal des Délibérations
de l'Assemblée Générale*

**DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
SMDEA**

Délibération n° 2606

L'an Deux Mille Vingt-trois et le vingt-huit du mois de Mars, de 18h00 à 21h00, l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement, dûment convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 428

Nombre de voix des délégués en exercice : 576.34

Présents et représentés eau et assainissement : 210

Nombre de procuration : 78

Quorum : 289.17

Nombre de voix recueillies :

POUR (compétences eau et assainissement) : 315.22

CONTRE (compétences eau et assainissement) : 0

ABSTENTION (compétences eau et assainissement) : 0

NON VOTANTS : 0

Secrétaire de séance : Jean-Claude SERRES

Objet

Affectation des résultats 2022 Budget Principal

DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER	
Report à nouveau de l'exercice N-1	0,00 €
Résultat de l'exercice N	0,00 €
Total à affecter	0,00 €
PROPOSITION A L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	
En section d'investissement (conformément à la prévision budgétaire année N au compte 021)	0,00 €
Affectation complémentaire en section d'investissement	0,00 €
Affectation en report à nouveau (section d'exploitation)	0,00 €

Le résultat de clôture de la section d'investissement est le suivant

Report à nouveau de l'exercice N-1	+ 248 366.02 €
Résultat de l'année N	- 247 053.11 €
Total	+ 1 312.91 €

Il fait l'objet d'un report sur la même section.

L'ASSEMBLEE GENERALE,

APPROUVE

L'Affectation des résultats 2022 pour le budget principal

ADOPTE

A l'unanimité l'affectation des résultats 2022 pour le budget principal

La Présidente du SMDEA

Christine TEQUI

